Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260702-2026_05_25-DE

**CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU JEUDI 2 JUILLET 2026**

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**Arrondissement de LORIENT**

**COMMUNE DE LANESTER**

**Objet de la délibération**
**VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL EN SOUTIEN A LA FONDERIE DE BRETAGNE**

# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE du jeudi 2 juillet 2026

**Nbre d'élus en exercice : 35**

**Nbre d'élus présents : 30**

**Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire**

**Présents :**
**M. JESTIN, Mme DUMONT, M. KIEN, Mme LE MOËL RAFLIK, M. JUMEAU, Mme KERARON, Mme LE HENO, M. LE GUENNEC, Mme PEYRE, Mme LE BOËDEC, Mme LE GAL, Mme AMEUR DIAB, M. LE HEN, Mme LANCELOT, M. LE NY, M. COQUELIN, M. MARTINEAU-MARCENY, Mme BUSSENEAU, Mme PLESTAN, Mme SORET-CELLE, M. GONTIER, Mme DUIC, M. BERTHET, M. GARNIER, M. CABON, M. HEMON, M. FUCHS, M. HENAFF, Mme LE COZ, Mme COHO**

**Absents excusés :**
**M. FOSSÉ donne pouvoir à Mme PEYRE**
**Mme LE GAL donne pouvoir à M. KIEN**
**Mme LE HUEC donne pouvoir à M. JUMEAU**
**Mme LOPEZ-LE GOFF donne pouvoir à M. LE GUENNEC**
**M. DELLA donne pouvoir à Mme DUIC**

**M. KIEN est élu secrétaire de séance pour la présente session.**

**Rapport de M. LE MAIRE**

Considérant que :

- La Fonderie de Bretagne, implantée à Caudan depuis 1966, constitue l'un des sites industriels emblématiques du Pays de Lorient et représente plusieurs centaines d'emplois directs et indirects au sein du bassin économique local.

- Depuis plus de cinq ans, dans un contexte d'incertitudes prolongées, les salariés de la Fonderie de Bretagne ont été particulièrement malmenés. Pour autant, ils font preuve d'un engagement exemplaire face aux difficultés successives rencontrées par l'entreprise et aux incertitudes pesant sur son avenir.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260702-2026_05_25-DE



- L'ensemble des collectivités territoriales, aux côtés de l'État, s'est mobilisé sans relâche afin de préserver cet outil industriel stratégique, en accompagnant sa modernisation, sa diversification et sa recherche de nouveaux marchés.

- La reprise de la Fonderie de Bretagne par Europlasma avait permis d'ouvrir une nouvelle perspective industrielle fondée sur la diversification des activités, notamment dans les secteurs de la Défense, du ferroviaire, de l'énergie et des équipements industriels.

- Le contexte international actuel met en évidence la nécessité pour la France et l'Europe de renforcer leur souveraineté industrielle et leur autonomie stratégique. Dans ce cadre, les savoir-faire de la Fonderie de Bretagne et la qualité de son outil de production constituent des atouts précieux pour la filière industrielle nationale.

- Les perspectives de développement annoncées dans le domaine de la Défense, notamment en lien avec les besoins croissants de production d'équipements et de composants stratégiques, confirment la pertinence du projet de diversification engagé, répondant particulièrement aux demandes gouvernementales d'accélérer les capacités de production.

- L'incendie survenu en janvier 2026 a néanmoins fragilisé la situation de l'entreprise en retardant

la reprise de l'activité et en renforçant les inquiétudes légitimes des salariés et de leurs familles.

- L'annonce récente de négociations exclusives en vue de l'adossement du pôle Défense d'Europlasma à un investisseur industriel français ouvre de nouvelles perspectives mais appelle également à la plus grande vigilance quant à l'avenir du site de Caudan et à la pérennité de ses emplois.

Le Conseil Municipal de Lanester :

- Exprime sa très vive préoccupation face à la dégradation de la situation de la Fonderie de Bretagne, aux inquiétudes qu'elles suscitent pour ses salariés, et aux menaces qui pèsent aujourd'hui sur la poursuite de ses activités industrielles.

- Réaffirme son soutien total aux salariés, à leurs familles, aux organisations representatives des salariés et à l'ensemble des sous-traitants et partenaires économiques concernés.

- Rappelle que la Fonderie de Bretagne constitue un outil industriel stratégique pour le Pays de Lorient,

pour la Bretagne et pour la souveraineté industrielle nationale.

- Souligne que les perspectives de diversification engagées vers les secteurs de la Défense, du ferroviaire et de l'industrie démontrent la pertinence du projet industriel porté pour le site de Caudan.

- Considère qu'il serait incompréhensible qu'un outil industriel disposant de compétences reconnues, d'un marché potentiel identifié dans le domaine de la défense et ayant bénéficié d'un engagement important des pouvoirs publics soit aujourd'hui abandonné.

- Demande au PDG d'Europlasma de faire preuve de la plus grande transparence lors du prochain comité de suivi de début juillet quant à sa situation financière, à l'état d'avancement de ses projets d'adossement industriel et à sa stratégie pour garantir la poursuite de la diversification de la Fonderie de Bretagne, le maintien de l'activité et la sauvegarde des emplois.

- Demande que les donneurs d'ordres étatiques en matière de défense, responsables de la structuration des filières industrielles, s'impliquent activement sur ce segment d'activité stratégique.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260702-2026_05_25-DE



- Réaffirme la pleine mobilisation de la Ville de Lanester, aux côtés de l'Etat, qui a un rôle crucial à jouer, de la Région Bretagne, de Lorient Agglomération, de la commune de Caudan, des parlementaires, et des salariés pour préserver cette entreprise emblématique du patrimoine industriel breton.

Le Conseil municipal émet le vœu que toutes les solutions permettant d'assurer la pérennité de la Fonderie de Bretagne soient activement recherchées, étudiées et mises en œuvre afin d'éviter la disparition d'un savoir-faire industriel unique et de préserver plusieurs centaines d'emplois sur le Pays de Lorient.

**Le Conseil municipal prend acte du vœu du conseil municipal**

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER
56 (MORBIHAN)